



AMENDMENT/MODIFICATION 002

The objective of Amendment 002 is to bring the following changes/additions to the Request for Proposals (RFP):

L'objectif de la modification 002 est d'apporter les modifications/ajouts suivants à la demande de propositions (DDP) :

A. Questions et réponses 7 to 8

A. Questions et réponses :

Question #7

English:

R1 includes scoring for participation in the U.S. Department of Energy's Appliance and Equipment Standards rulemaking processes related to each product category. We acknowledge NRCan's response on this item during the previous procurement cycle: "A policy driver for Natural Resources Canada and for Canada's Energy Efficiency Regulations is the Canada-United States Regulatory Cooperation Council (RCC) which was created to better align the two countries' regulatory approaches. The RCC promotes economic growth, innovation, competitiveness and job creation through the elimination of unnecessary regulatory differences between our two countries.

Considering RCC and the integrated nature of our markets, an understanding of and participation in U.S. Department of Energy regulatory processes are important criteria. This experience and knowledge very much informs the analyses developed for Canada, and gives a more comprehensive and complete picture of the market." Our proposed resources have participated in various DOE rulemaking processes over the past months. In our judgement, there has been nothing of any potential value to NRCan gathered through our participation. Furthermore, active participation in the US DOE would represent an inconvenience to US DOE staff and other participants who are making legitimate technical contributions to these processes. In short, participating actively to score points in this process would waste participant's time. We still maintain that in past procurement cycles, this requirement has limited Canadian firms' ability to submit a responsive bid, especially small and medium Canadian enterprises. Would NRCan consider removing this requirement?

French:

R1 comprend la notation de la participation aux processus de réglementation des normes relatives aux appareils et à l'équipement du département de l'Énergie des États-Unis pour chaque catégorie de produits. Nous reconnaissons la réponse de RNCan à ce sujet au cours du cycle d'approvisionnement précédent : « Le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation (CCR) a été créé pour mieux harmoniser les approches réglementaires des deux pays. Le CCR favorise la croissance économique, l'innovation, la compétitivité et la création d'emplois en éliminant les différences réglementaires inutiles entre nos deux pays.

Compte tenu du CCR et de la nature intégrée de nos marchés, il est important de comprendre les processus réglementaires du département de l'Énergie des États-Unis et d'y participer. Cette expérience et ces connaissances éclairent grandement les analyses élaborées pour le Canada et donnent un portrait plus complet du marché. »

Nos ressources proposées ont participé à divers processus d'élaboration de règles du DOE au cours des derniers mois. À notre avis, notre participation n'a eu aucune valeur potentielle pour RNCan. En outre, la participation active au DOE américain constituerait un inconvénient pour le personnel du DOE américain et d'autres participants qui apportent des contributions techniques



légitimes à ces processus. En bref, participer activement pour marquer des points dans ce processus ferait perdre du temps aux participants. Nous maintenons toujours que dans les cycles d'approvisionnement antérieurs, cette exigence a limité la capacité des entreprises canadiennes de présenter une soumission recevable, en particulier les petites et moyennes entreprises canadiennes. Est-ce que RNCan envisagerait de supprimer cette exigence?

Response/réponse

English:

Due to the relative size, importance, and proximity of the United States' market, that country remains important for policy and technical advice and analysis. Furthermore, Canada remains committed to addressing unnecessary regulatory differences within Canada and North America. Combined, this means that an understanding of, and participation in, U.S. Department of Energy regulatory processes remains important criteria. Note that participation in the ENERGY STAR program specification development process is also acceptable experience for rated criteria R1.

French:

En raison de la taille relative, de l'importance et de la proximité du marché des États-Unis, ce pays demeure important pour les conseils et les analyses stratégiques et techniques. De plus, le Canada demeure déterminé à régler les différences réglementaires inutiles au Canada et en Amérique du Nord. Ensemble, cela signifie que la compréhension et la participation aux processus réglementaires du Département de l'énergie des États-Unis demeurent des critères importants. Veuillez noter que la participation au processus d'élaboration des spécifications du programme ENERGY STAR est également une expérience acceptable pour les critères cotés R1.

Question #8

English:

In the previous procurement cycle, windows and door systems had no evaluation in this regard as there is no US rulemaking for windows and doors. Will this be the case again?

French:

Dans le cycle d'approvisionnement précédent, les fenêtres et les systèmes de portes n'avaient pas été évalués à cet égard, car il n'y a pas de réglementation américaine pour les fenêtres et les portes. Est-ce que ce sera encore le cas?

Response/réponse

English:

As the DOE has not conducted windows and doors rulemakings, this criteria will not be evaluated. However, participation in the ENERGY STAR program specification development process is acceptable experience for rated criteria R1.

French:

Comme le DOE n'a pas établi de règles pour les fenêtres et les portes, ce critère ne sera pas évalué. Toutefois, veuillez noter que la participation au processus d'élaboration des spécifications du programme ENERGY STAR est également une expérience acceptable pour le critère coté R1.



ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED/ AUCUNE AUTRE MODALITÉ N'EST MODIFIÉE.